

Le Canada préfère également raffermir les structures internationales de défense des droits de la personne, car il existe d'ores et déjà un cadre légal international complet. Ainsi, le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a été chargé de veiller à ce que, dans toutes ses activités, l'ONU intègre les droits de la personne. Le Canada est tout à fait en faveur de cette façon de faire, car elle devrait permettre d'accroître la coopération entre les organismes internationaux. En dernière analyse, le Canada continuera à consacrer ses ressources limitées à l'appui d'actions concrètes, conçues pour promouvoir et protéger les droits de la personne. Nous demeurerons contre la mise en place d'entités et de mécanismes faisant double emploi.